

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Séance du Vendredi 10 novembre 2017,(18H00)

Étaient présents :

- M. Fleury, Maire de la commune de Muzy, Mme Kerserho, adjointe au maire chargée des affaires scolaires.
- M. Bonnot, Mme Daine, Mme Erragne, Mme Blanchard, Mme Vautier, représentants des parents d'élèves.
- Mme Hamonic, Mme Lafontaine C., M. Méhault, enseignants.

Excusés : Mme Laurent, représentante des parents d'élèves, M. Di Giovanni, Inspecteur de l'Education Nationale.

Absent :/

Secrétaires de séance : Mme Blanchard, Mme Lafontaine.

1. Installation du conseil d'école

Composition du conseil d'école :

- Les représentants des parents d'élèves de l'école élus lors des élections du 13 octobre dernier : M. Bonnot, Mme Daine, Mme Erragne, représentants titulaires des parents d'élèves et Mme Blanchard, Mme Laurent, Mme Vautier, représentantes suppléantes des parents d'élèves.
 - Les représentants de la mairie : M. Fleury, maire de la commune et Mme Kerserho, adjointe au maire chargée des affaires scolaires.
 - Des représentants de l'éducation nationale : L'équipe enseignante représentée par Mme Lafontaine, Mme Hamonic, M. Méhault (directeur de l'école) et M. Di Giovanni, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-André de l'Eure.
 - Le DDEN, Délégué Départemental de l'Education Nationale, non représenté à ce jour.
- Je remercie les représentants des parents pour leur souhait de s'impliquer dans le fonctionnement de l'école.

Afin de favoriser le vote par correspondance un publipostage a été réalisé. Le matériel est fourni par le directeur. Mme Daine était présente lors du dépouillement. Cette année le taux de participation a été de 47,71% (52 votants pour 109 électeurs inscrits), dont 7 bulletins nuls. La participation a été moins forte que l'année dernière (62,6 %). Le bureau de vote était ouvert cette année de 8H50 à 12H50.

Fonctionnement du conseil d'école :

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.
- Le conseil d'école se réunit trois fois dans l'année, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres. Le directeur, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Les dates retenues pour l'année scolaire 2017/2018 : le vendredi 2 février, le vendredi 8 juin 2018.

➤ Les représentants suppléants sont invités comme les représentants titulaires aux différentes réunions. Le suppléant d'un représentant peut assister au conseil de l'école, mais il ne peut prendre part au débat que s'il remplace un titulaire absent.

➤ Le compte rendu est élaboré à partir d'un modèle de départ, puis est complété par les ajouts des deux secrétaires de séance. La synthèse est ensuite réalisée par le directeur et un brouillon est envoyé par mail à l'ensemble des représentants présents à la réunion. Des ajouts ou modifications peuvent être proposés et envoyés à l'ensemble des participants. Le compte rendu est ensuite envoyé par courrier électronique, aux représentants du conseil d'école et aux parents des élèves de l'école qui l'ont demandé sur la fiche des renseignements de rentrée.

➤ Ces documents sont également consultables sur le site de la mairie: <http://www.muzy.fr> dans le menu "ECOLE", choisir : "Conseil d'école" ou "Règlement intérieur". Il faudrait indiquer sur le tableau d'affichage les dates des conseils d'école et que le compte rendu du conseil d'école est consultable sur le site de la Mairie.

2. Les effectifs de l'école pour l'année scolaire 2018-2019:

Pour le début de l'année scolaire 2017-2018, l'effectif de l'école est de 79 élèves.

Classe de Mme Lafontaine: 31 élèves (11 PS, 8 MS, 12 GS)

Classe de Mme Hamonic : 25 élèves (12 CP, 8 CE1, 5 CE2)

Classe de Mme Méhault: 23 élèves (6 CE2, 9 CM1, 8 CM2)

En septembre et octobre, l'école bénéficiait de deux poste d'Assistant Vie Scolaire pour aider des élèves en situation de handicap :

Mme Angoulvant AVS était présente pour un élève en maternelle.

Mme Gaffé AVS était présente pour un élève de la classe CP CE1.

Mme Gaffé interviendra sur les deux classes à partir de novembre, Mme Angoulvant a décidé de ne pas prolonger son contrat.

Mme Gallois, ATSEM et Mme Wuiard, pour la classe de Mme Lafontaine.

M. Méhault, directeur de l'école.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les inscriptions des nouveaux élèves débuteront en mars. Le nombre d'enfants nés en 2015 est estimé à 8 élèves, soit un effectif de 79 élèves pour l'école. Il est difficile de prévoir l'effectif probable en septembre 2018.

Les prévisions des effectifs permettent de procéder aux ouvertures ou aux fermetures de classes en tenant compte des caractéristiques géographiques et sociales des écoles.

Les élèves extérieurs à la commune sont acceptés à l'école. L'objectif de la mairie étant l'ouverture d'une nouvelle classe, pour avoir des classes à deux niveaux. Mme Hamonic préfère la solution du RPI, afin de ne pas surcharger les classes.

Les conseils municipaux doivent être d'accord. Les communes sont autonomes pour organiser le regroupement. Les parents d'élèves de l'école et des enseignants seront consultés si une modification est envisagée. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Lors d'un rendez-vous avec la Mairie, Monsieur l'inspecteur de l'Éducation Nationale a indiqué qu'à partir de 84 élèves, même moins, une ouverture de classe peut être envisagée. Un projet de regroupement avec l'école du Mesnil sur l'Estrée est à l'étude.

3. Le règlement intérieur de l'école :

Modifications proposées :

Paragraphe 3.1 : Dispositions générales « Une tenue correcte est exigée, pas de maquillage, pas de talon haut, pas de tee-shirt troué » ajout de « **ni de short ou de jupe trop courte.** »

« à des jeux violents (pratiques d'anoxie... » remplacé par « **à des pratiques à risques (anoxie...)** »

Paragraphe 3.2 : Récompenses et sanctions : Suppression « **Une distribution de livres a lieu le jour de la fête de l'école.** »

3.2.2 - École élémentaire : « Excepté pour manque de travail, aucune sanction ne peut être infligée à un élève ni être privé de la totalité de la récréation à titre de punition. » remplacé par « **Un élève ne peut être privé de la totalité de la récréation à titre de punition.** »

« ... ou des maîtres peuvent donner lieu à des réprimandes. » mot **réprimandes** remplacé par **sanctions**.

Paragraphe 4.6 : Dispositions particulières :

« les jouets pouvant occasionner des blessures, les chewing-gums, les sucettes munies d'un bâton, les allumettes ou briquets, les grosses billes » remplacé par « **les jouets personnels, les bonbons** ». D'autres jeux seront proposés dans la cour.

4. Le budget de l'école :

Pour l'année scolaire 2017-2018 :

Le budget de fonctionnement de 43 €/élève/an: (79 x 43) = **3 397 €** report d'un déficit de 23,75 € et ajout de 354,05 (moins de photocopies réalisées) soit 3 727,30 €

Réparti 1 462 € pour la classe maternelle, 1 180 € pour la classe CP-CE1 et 1 085 € pour la classe CE2 CM1 CM2.

Le budget de 24 000 photocopies: 11,40 €/élève/an soit **900,60 €**.

Le budget transport de 15,60€/élève/an soit 15,60 x 79 = **1 232,40 €**.

Soit un total de **70€/élève/an**.

Les autres activités financées par la mairie :

Le spectacle de Noël 395 €.

La piscine : 6 868 € (séances) et 1 652,40 € (transport).

Le nettoyage de la classe maternelle : Le Lundi, mardi, jeudi et vendredi, (la salle du fond le mercredi et le vendredi.)

Le nettoyage des classes élémentaires : Le lundi et le jeudi.

A l'école maternelle, Mme Gallois est présente tous les jours sauf le mercredi matin et Mme Wuiard est présente tous les jours sauf le lundi et le mardi après-midi.

Les sanitaires de l'école sont nettoyés tous les jours.

La classe CP CE1 CE2 et la tisanerie en maternelle ont été repeintes fin octobre.

Une maintenance informatique, une fois par trimestre va être mise en place.

5. Bilan simplifié de la coopérative scolaire :

Au 1er septembre 2016, le montant de la coopérative scolaire était de **3 561 €**.

Les bénéfiques et versements:

Les photos scolaires : 315 €
Vente torchons Noël : 180 €
Le marché de Noël : 613 €
La fête de l'école : 1 396 €
Les dons : 952 € (457 € lors du décès de M. Genty)
Subvention Agence de l'eau (1er versement) : 300 €
Versements parents voyage Jumièges : 910 €

Total : 4 666 €

Les principales dépenses :

Séjour trois jours Jumièges : 2 529 €, (transport financé par la Mairie)
Paléospace (entrées: 174 €, transport: 398 €) 415 €,
Visite musée de Dreux, transport financé par la Mairie,
Jardins d'Imbermais (Entrées : 116 €, transport financé par la Mairie) 116 €
Classe d'eau, dont visite station d'épuration : 600 €
Matériel pédagogique: 1 331 €
Versement association « les petites abeilles » : 150 €
Les livres de prix : 341 €
Affiliation OCCE : 133 €
Frais de tenue de compte : 10 €.

Total : 5 625 €

Le montant au 1er septembre 2017 est de **2 602 €**.

Le compte rendu est envoyé à l'OCCE, il a été validé par les enseignants de l'école.

6. Les Temps Activités Périscolaires

En 2017-18 les activités sont gérées par l'Association Sportive et Culturelle de Mézières en Drouais. Les élèves bénéficient d'activités variées animées par des intervenants professionnels et qualifiés : cours de cuisine, chant, danse, art floral, peinture, sport, jeux de motricité, sensibilisation au handicap...

Les activités des classes petite et moyenne sections de maternelles sont encadrées principalement par les deux ATSEM permettant ainsi une continuité avec la classe.

L'association ASC est très réactive pour le remplacement d'un intervenant.

Avant le prochain conseil d'école, un questionnaire sera diffusé aux parents, pour connaître leur avis sur l'organisation de la semaine scolaire, le maintien ou pas des TAP. Ce sujet sera à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le mercredi après-midi : Des activités sont proposées par le centre de loisir Cristale à l'école de Muzy. Les élèves déjeunent à la cantine et participent aux activités avec des intervenants.

7. La sécurité à l'école et le Plan Particulier de Mise en Sûreté, Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

Un exercice de mise en œuvre du PPMS s'est déroulé le vendredi 13 octobre 2017 de 10H00 à 11H00.

Le scénario retenu était une attaque terroriste à l'intérieur de l'école.

Vers 10H00, l'enseignante de maternelle nous prévient par sms de l'intrusion d'un terroriste dans l'école. Nous avons également reçu un sms du rectorat.

Les élèves de l'école sont rapidement confinés dans les classes respectives.

A 10H40, le dispositif est levé et les élèves vont dans la cour de récréation. L'exercice s'est passé dans de bonnes conditions.

Pour les élèves de maternelle, ils ont joué à se cacher du directeur « le loup », qui les cherchait. Ils étaient au fond de la pièce, sous les tables, les volets et les portes étaient fermés dans le silence en écoutant si le « loup » approchait, pendant dix à quinze minutes. Les CP CE1 CE2 étaient cachés dans un premier temps sous les tables puis dans le local rangement de la classe, Mme Gaffé devait les chercher.

Les CE2 CM1 CM2 étaient cachés dans la classe, les volets et les portes fermées. Un appel téléphonique au 17, nous a mis en relation avec la police d'Évreux. Pour la qualité de la réception téléphonique, il a fallu aller dans la cour où la communication téléphonique était plus audible. Lorsque les élèves étaient silencieux, des bruits de détonation ont été émis, afin de ne pas réagir aux bruits extérieurs. Dans un deuxième temps, les élèves étaient confinés dans le local rangement de la classe.

Les élèves n'ont pas été angoissés.

Comment améliorer le dispositif :

La réception des communications téléphoniques doit être de qualité, afin de réagir plus rapidement lors d'accident. Le téléphone filaire, sera installé dans la classe CE2 CM1 CM2. Une communication téléphonique de qualité serait utile pour la classe maternelle. En fonction des conditions, la fuite en dehors de l'école peut également être utilisée.

Lors du dernier PPMS tempête, nous étions dans les locaux : garderie, bureau et bibliothèque. Ces locaux communiquent ensemble sans sortir dehors, il y a une connexion internet pour être informé de l'évolution du PPMS, une mallette PPMS et un point d'eau. Le choix du lieu de confinement n'est pas évident : un changement du lieu de confinement est étudié : dans la cantine en passant par la classe maternelle ou dans les classes respectives pour éviter une sortie à l'extérieur.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu mais le dispositif d'alarme incendie n'était pas efficace, alors qu'il a été contrôlé en juin. La personne chargée du suivi interviendra lundi. Les extincteurs sont vérifiés tous les ans, ils sont en état de fonctionnement, un extincteur a été volé sous le préau. Le plan des sorties de secours est absent dans la classe CP CE1.

8. Les activités et projets de l'école :

- Une réunion de rentrée avec les parents a été réalisée pour chaque classe.
- L'activité piscine, pour les classes du CP au CM2 de septembre à janvier.
- sortie en forêt de Muzy le 16 octobre, à proximité de l'école, pour la classe maternelle et la classe CE2 CM1 CM2.
- Le 10 octobre, les élèves de la classe CE2 CM1 CM2 sont allés près du monument aux morts pour noter les noms des soldats morts pour la France.

- Des parents adhérents de l'association familiale de Muzy organisent les fêtes de l'école.
- Le 18 décembre à 15H00, à la salle des fêtes, se déroulera le spectacle de Noël « Le bel oiseau» présenté par la compagnie des trois chardons pour les élèves. Ce spectacle est financé par la mairie.
- Le spectacle de Noël réalisé par les élèves et la distribution de livres sont prévus le vendredi 22 décembre à partir de 16H30, à la salle des fêtes. A la fin du spectacle des élèves, un mini-marché de Noël sera organisé par les parents de l'Association Familiale de Muzy.
- La classe CP CE1 CE2 visitera le musée de Dreux, en 2018 avec une animation sur le thème de la Préhistoire.
- La fête de l'école se déroulera le samedi 23 juin après-midi, elle aura pour thème le voyage dans le temps.
- D'autres projets sont étudiés, visite de la caserne des pompiers, visite du centre de tri à Évreux. Pour aller au palais de la découverte à Paris, il faut réserver en versant un acompte, au risque de le perdre, si il y a une menace d'attentat plus importante en allant sur Paris. Il faut se renseigner sur le coût d'une assurance attentat dans ce cas ...
- Des **Activités Pédagogiques Complémentaires** sont mises en place pour répondre à des difficultés ponctuelles de certains élèves ou pour mettre en œuvre les activités prévues par le projet d'école, découverte de l'outil informatique.... Les **APC** sont organisées à l'école sur des créneaux de 45 minutes, à partir de 15H10, le jeudi ou le vendredi. Les **APC** sont proposées sur le temps des activités proposées par la mairie, afin de ne pas surcharger la journée de l'élève. Un accord est demandé aux parents concernés.

9. Questions diverses :

- Rappel : Les issues de secours des classes élémentaires doivent être déverrouillées en présence des élèves.
- Le document unique de l'école présentant les endroits potentiellement dangereux de l'école sera actualisé en décembre, des parents et des représentants de la mairie sont invités à cette réunion.
- Adaptation du calendrier scolaire: les congés de printemps débuteront le mercredi 25 avril après la classe jusqu'au vendredi 11 mai inclus.
- La composition des menus a été modifiée, car le congélateur était en panne.

Afin de communiquer avec les différents représentants du conseil d'école, vous pouvez utiliser l'adresse électronique des représentants des parents, de l'école, mise à votre disposition :

Les représentants des parents : parentslevmuzy@laposte.net

Vous pouvez également utiliser l'adresse mail de l'école et de la mairie.

L'école de Muzy : 0270878h@ac-rouen.fr Tél. : 0237430004

La mairie de Muzy : commune.muzy@orange.fr Tél. : 0237435215

L'ordre du jour étant épuisé et après remerciements à l'ensemble des participants, la séance est levée à 20H40.

A Muzy, le 10 novembre 2017

La commune de Muzy représentée par: M. Fleury, Mme Kerserho,

Les parents d'élèves représentés par: M. Bonnot, Mme Daine, Mme Erragne, Mme Blanchard, Mme Vautier,

L'équipe enseignante représentée par: Mme Hamonic, Mme Lafontaine, M. Méhault.